

## Points pour la réunion des DP du 2 AVRIL 2015

### Réclamations nouvelles :

1. Les délégués du personnel FO demandent, conformément aux engagements de la Direction actés dans un PV de DP précédent (DP du 08/10/2014, réponse du 06/11/2014), de faire traduire ou de rédiger en français tous les documents concernant l'EHS. Ces documents sont les suivants :

EHS-IS-FRM-001 00 Work Permit Request (WPR) 19/12/2012  
EHS-IS-FRM-002 00 EHS - Budget in tender 19/12/2012  
EHS-IS-TEM-001 00 Template of Project EHS Management Plan 05/02/2013  
EHS-IS-WMS-001 00 EHS Golden Rules 21/12/2011  
EHS-IS-WMS-002 00 EHS Roles at regional center level 10/12/2012  
EHS-IS-WMS-003 00 EHS in Tendering & Projects - TIS 05/02/2013

#### **Réponse de la Direction du 2 Avril 2015 :**

***Les documents seront traduits***

2. Congé de naissance ALSTOM Transport : abondement des jours de CET (§VI.5 de l'accord ALSTOM Transport Equilibre Travail & Vie Privée)  
Plusieurs salariés se sont vus refuser le congé de naissance ALSTOM Transport (abondement à 100 % par l'employeur des jours épargnés par le salarié à concurrence de 20 jours épargnés) au prétexte que la date de naissance de leur enfant est antérieure à la date d'application de l'accord : mais l'accord doit s'appliquer puisque la date de la demande de ce congé est postérieure à la date d'application de l'accord et que l'enfant n'a pas dépassé l'âge de 6 ans. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction l'application à la lettre de l'accord cité ci-dessus.

#### **Réponse de la Direction du 2 Avril 2015 :**

***Conformément à l'accord, la date de l'événement est génératrice de droits, c'est-à-dire qu'il faut se référer à la date de l'événement pour déterminer si le salarié se situe dans le cadre de l'accord du 30 septembre 2011 ou de l'accord du 25 septembre 2013.***

***L'événement étant la naissance de l'enfant***

3. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction le rétablissement du CET4 qui n'apparaît plus dans la dernière note de présentation du CET diffusée par la Direction puisque l'accord ALSTOM Transport Equilibre Travail & Vie Privée indique bien qu'il s'agit d'un abondement des jours de CET pour le congé de naissance ALSTOM Transport.

#### **Réponse de la Direction du 2 Avril 2015 :**

***Le CET 4 s'appelle désormais « Congé Naissances ». Sur la note relative à la gestion et planification des congés TIS Saint-Ouen, il est fait référence au CET congé naissance avec l'abondement***

4. Utilisation des jours de CET pendant la période de RPA  
L'accord groupe ALSTOM sur la GPEA de janvier 2012 et en particulier le §4.1 sur le dispositif RPA précise que les jours épargnés dans le CET avant l'entrée dans le dispositif RPA peuvent être monétisés ou être pris en jours de congés pendant les périodes travaillées du RPA : dans ce dernier cas, la prise de congés entraîne une réduction de salaire par rapport au salaire base temps plein; la prise de congés devrait maintenir le salaire base temps plein car ces jours ont été épargnés lorsque le salarié n'était pas encore dans le dispositif RPA et était donc payé sur la base temps plein. Rien dans l'accord cité ci-dessus ne précise une telle réduction pendant la période de RPA: les délégués du personnel FO demandent donc à la Direction pour les salariés en RPA, de payer les jours de congés issus du CET sur la base du salaire temps plein.

#### **Réponse de la Direction du 2 Avril 2015 :**

***Les jours de CET pris pendant la période de RPA sont indemnisés sur une base taux plein.***

5. Devenir des salariés TIS détachés à Massy suite au projet de vente des activités énergie à GE  
Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de tout mettre en œuvre pour que ces salariés continuent à occuper leurs postes de travail dans des conditions normales en restant à Massy.

**Réponse de la Direction du 2 Avril 2015 :**

***Ce sujet est traité en CE***

Réclamations déjà déposées et toujours d'actualité :

6. Des dizaines de dalles de faux plafonds ont été déplacées depuis quelques temps au bâtiment Kappa (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages), laissant apparente la tuyauterie.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction quelle est la nature de l'intervention et de faire repositionner correctement les dalles dans les meilleurs délais.

**Réponse de la Direction du 5 Mars 2015 :**

*Nous subissons des problèmes de communication sur le système de climatisation entre le superviseur et les régulateurs placés sur les poutres froides du bâtiment. Certaines opérations sont en cours sur ces régulateurs et sur le BUS de communication qui nécessitent l'ouverture des faux plafonds. Les faux plafonds seront remis en place à la fin de l'opération (environ 3 semaines)*

Les délégués du personnel FO constatent que les faux plafonds ont été remis en place au 4<sup>e</sup> étage mais pas au 3<sup>e</sup> étage ni au 1<sup>er</sup> étage; les délégués du personnel FO demandent la date de fin de l'opération.

**Réponse de la Direction du 2 Avril 2015 :**

*Les régulateurs sont remplacés petit à petits, au rythme de la réception des modules réparés.*

7. Des sondes mesurant la qualité de l'air ont été positionnées dans le bâtiment Kappa.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction quelles sont les mesures effectués (particules d'amiante, ...) et d'en communiquer les résultats.

**Réponse de la Direction du 5 Mars 2015 :**

*Les mesures d'air sont effectuées comme l'an dernier dans le cadre de la certification HQE Exploitation du bâtiment pour évaluer la qualité de l'air ambiant. Les mesures concernent : la concentration en dioxyde de carbone, le niveau d'empoussièrement, les formaldéhydes, les moisissures...*

*Cela ne concerne pas la recherche d'amiante*

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de communiquer les résultats de ces mesures.

**Réponse de la Direction du 2 Avril 2015 :**

*Les résultats d'analyse seront présentés au prochain CHSCT de juin*

8. Le suivi des habilitations électriques est plus qu'erratique : 311 personnes recensées mais le fichier n'est pas à jour (incomplet, les dates sont absentes,...).

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'améliorer le suivi des habilitations électriques

**Réponse de la Direction du 5 Mars 2015 :**

*Un processus concernant le suivi des habilitations électriques doit être défini*

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction un point d'avancement sur ce processus.

**Réponse de la Direction du 2 Avril 2015 :**

*La réponse reste inchangée. Le processus est en cours de définition*

9. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de régler définitivement le problème du chauffage dans le bâtiment Kappa dans tous les espaces sans qu'il soit nécessaire d'appeler les services généraux.

**Réponse de la Direction du 8 Janvier 2015 :**

*Par principe les systèmes automatisés dont est équipé le bâtiment Kappa doivent réguler les températures des différentes zones. Si ces systèmes sont défaillants, une alerte aux équipes de maintenance est nécessaire afin d'effectuer un dépannage ponctuel.*

Les problèmes de chauffage perdurent dans le bâtiment Kappa : il fait trop froid, obligeant des salariés à garder blousons / manteaux à leur poste de travail et aller se réchauffer régulièrement ailleurs (cafétéria ou autres endroits épargnés par le froid). Par contre la température est trop

élevée pour certains emplacements (Kappa 6 par exemple).

Pour que ces désagréments et pertes de temps cessent, les délégués du personnel FO demandent à la direction de régler ce problème.

**Réponse de la Direction du 5 Février 2015 :**

*Certains noyaux sont très chauffés afin que les secteurs les plus froids atteignent des températures acceptables.*

*Nous avons reçu des régulateurs de la part de notre fournisseur qui nous permettent de résoudre petit à petit les dysfonctionnements que nous avons identifiés.*

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction un point d'avancement.

**Réponse de la Direction du 5 Mars 2015 :**

*Environ 50 régulateurs ont été changés sur le bâtiment Kappa. Certaines zones subissent encore des problèmes de communication notamment au 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> étage. Certaines parties du BUS vont être recâblées*

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction un point d'avancement sur le chauffage.

**Réponse de la Direction du 2 Avril 2015 :**

*Les régulateurs sont remplacés petit à petits, au rythme de la réception des modules réparés*

10. Bon nombre de toilettes sont dans un état de délabrement avancé : murs qui s'émiettent à cause des infiltrations d'eau, mécanismes de chasse d'eau cassés ou bloqués, lunettes cassées ou dévissées, brosses manquantes, ....

(Exemple : toilettes Hommes 1er étage Kappa, noyau C).

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de procéder à une remise en état des équipements dans les meilleurs délais.

**Réponse de la Direction du 6 novembre 2014 :** *Nous avons lancé des travaux sur ces sanitaires qui se dégradent très rapidement. Nous sommes en cours d'analyse des devis reçus avant de passer les commandes nécessaires.*

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction un point d'avancement.

**Réponse de la Direction du 4 décembre 2014 :**

*La réponse reste inchangée. Les devis sont en cours d'analyse pour choisir un matériau adapté afin que le problème d'infiltration ne se reproduise pas.*

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction un point d'avancement.

**Réponse de la Direction du 5 Février 2015 :**

*Les réducteurs de pression ont été reçus cette semaine. Ils vont être posés prochainement et les travaux pourront commencer.*

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction un point d'avancement. Qu'en est-il du remplacement des autres mécanismes ?

**Réponse de la Direction du 5 Mars 2015 :**

*Tous les réducteurs de pression ont été changés, les travaux de rénovation débutent le jeudi 5 mars 2015.*

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction la date de fin des travaux de rénovation.

**Réponse de la Direction du 2 Avril 2015 :**

*Les travaux sont achevés, seules quelques réserves doivent être levées*